



DATE DE PUBLICATION : 4 septembre 2023

Le directeur départemental
Morbihan

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par **M. Hervé MATTEI**, directeur régional de Bretagne, à **M. Baptiste ALLEGRAND**, directeur départemental du Morbihan le 1^{er} mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Baptiste ALLEGRAND**, directeur départemental et de **M. Stéphane LE GARREC**, adjoint au directeur départemental du Morbihan, délégation est donnée à **M. Régis CREPELLE**, responsable du centre de traitement partagé surendettement (CTPS) de la succursale de Vannes, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Mme Anne MONGUILLON**, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, dans le cadre de l'exercice de l'activité du CTPS.

Fait à Vannes, le 4 septembre 2023

Baptiste ALLEGRAND